

# MERTZIG

## SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL LE MARDI 5 DÉCEMBRE 2017 À 20.00 HEURES

### Informations du collège des bourgmestre et échevins aux membres du conseil communal

#### **1) Déclaration du collège des bourgmestre et échevins**

Les membres du collège échevinal ont l'intention de donner aux conseillers communaux un bref aperçu sur la politique qu'ils ont l'intention de poursuivre dans les divers domaines relevant de la compétence communale dans les années à venir, ceci évidemment dans la limite des moyens financiers de la commune.

#### **2) Etablissement du tableau de préséance des membres du conseil communal**

Conformément aux dispositions de la loi communale (article 11), le conseil communal a établi le tableau de préséance des membres du conseil.

#### **3) Nomination des représentants communaux dans les comités des syndicats de communes (SIDEK, SIDEN, DEA, SICONA-Centre)**

Afin d'assurer le fonctionnement normal des différents syndicats de communes, le conseil communal est invité à désigner dès son entrée en fonction les représentants communaux dans les syndicats, dont la commune de Mertzig est membre.

#### **4) Nomination des délégués communaux (à l'égalité entre femmes et hommes, au conseil d'établissement du Conservatoire de Musique du Nord, au comité LEADER et à la plate-forme communale de la Landakademie)**

Il y a lieu aussi de désigner les délégué(e)s communaux suivants :

- délégué(e) à l'égalité des chances entre femmes et hommes,
- délégué(e) au conseil d'établissement du Conservatoire de Musique du Nord,
- délégué(e) au comité du Groupe Leader Redange-Wiltz,
- délégué(e) à la plate-forme communale de la Landakademie.

#### **5) Budget 2018 de l'Office social régional Nordstad**

Le budget 2018 de l'Office social régional Nordstad, approuvé par le conseil d'administration en date du 16 octobre 2017 est soumis aux communes-membres pour avis et pour approbation.

#### **6) Comptes de l'exercice 2016**

A la suite de la vérification des comptes (administratif et de gestion) de l'année 2016 (boni : 582.174,27 €) par le service de contrôle de la comptabilité communale, ces comptes sont soumis au conseil communal pour avis et pour approbation.

**7) Avis au sujet de la proposition du Ministère de la Culture concernant l'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux d'un immeuble sis à Mertzig**

Par une lettre du 6 octobre 2017, le Secrétaire d'Etat à la Culture a informé les autorités communales de son intention d'inscrire à l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux les immeubles sis à 4, rue de Colmar-Berg. Par la même lettre, il a invité la commune à soumettre cette proposition au conseil communal, conformément aux dispositions légales en la matière.

---

Le collège des bourgmestre et échevins